



ANNEXE REGLEMENT INTERIEUR CHARTRE DU DIRIGEANT

ARTICLE 1

En signant une licence au Football Club MAS 31, je m'engage à respecter le Règlement Intérieur et la charte du dirigeant dont j'ai pris connaissance.

ARTICLE 2

Je dois m'être acquitté de ma cotisation et avoir ma licence active (avec certificat médical valide pour pouvoir être arbitre assistant ou arbitre central sur une rencontre).

ARTICLE 3

Je m'engage à respecter les éducateurs, les joueurs, les arbitres, l'adversaire, les spectateurs et à avoir un comportement loyal, responsable et exemplaire dans toutes les situations.

ARTICLE 4

Etant dirigeant désigné d'une équipe, je m'engage à aider l'éducateur en participant activement aux rencontres du week-end (accueil des officiels et de l'équipe adverse, gestion de la feuille de match, préparation du matériel ou de la collation, rôle de délégué à la police ou responsable sécurité, voire arbitrage en cas d'absence d'arbitre...) et ceci pendant toute la saison.

ARTICLE 5

Etant dirigeant désigné « parent capitaine », je m'engage à aider l'éducateur dans les tâches administratives et relationnelles avec le club, et à créer du lien entre les parents de la catégorie.

ARTICLE 6

Etant dirigeant chargé de la police du terrain sur une rencontre (ou responsable sécurité), je dois avoir un comportement exemplaire afin d'éviter toutes violences physiques ou verbales, en veillant notamment à la sécurité des arbitres de la rencontre et des délégués officiels. Je dois porter un brassard ou un signe distinctif. Lors des rencontres ayant lieu sur un des complexes sportifs du club, je dois m'assurer que toutes les personnes non-inscrites sur la feuille de match se tiennent derrière les mains courantes ou dans les tribunes. Je suis responsable avant, pendant et après le match du bon déroulement de la rencontre.

ARTICLE 7

Possédant les clés des complexes sportifs, je dois m'assurer après chaque rencontre que les installations ne présentent pas de risques pour la sécurité des personnes ou des locaux. L'accès au complexe sportif est interdit en dehors des activités du club (match, entraînement, réunion ou tout autre événement expressément autorisé par le Comité Directeur).

ARTICLE 8

Je m'engage à ne formuler aucune critique sur la composition des équipes et à ne donner aucune consigne sportive aux joueurs, avant, pendant et après la rencontre.

ARTICLE 9

J'ai bien pris conscience que je ne dois en aucun cas me retrouver isolé avec une personne mineure dans un endroit clos.

ARTICLE 10

Si je suis sanctionné lors d'une rencontre sportive pour acte de brutalité, écart de langage ou attitude incorrecte, je devrai en supporter le préjudice financier réclamé au club par les différents règlements en vigueur (District, Ligue, FFF).

ARTICLE 11

Etant inscrit sur la feuille de match et me tenant en bord de touche, je dois m'abstenir de fumer pendant toute la durée de la rencontre.

ARTICLE 12

Je dois prendre le plus grand soin du matériel mis à ma disposition par le club ou les collectivités. Je m'engage à les restituer en bon état en fin de saison. Toute dégradation volontaire implique la responsabilité de son auteur.

ARTICLE 13

Je m'engage à transmettre au Comité Directeur toute proposition de sponsoring, seuls les membres de celui-ci étant aptes à passer des accords.

ARTICLE 14

Je m'engage à aider l'éducateur dans ses actions qui sont de nature à améliorer la présence de la famille des joueurs pour accompagner et encourager son équipe.

ARTICLE 15

Je m'engage à répondre dans les plus brefs délais aux demandes administratives et d'organisation qui me sont faites.

ARTICLE 16

Je m'engage à participer aux différentes réunions ou formations auxquelles je suis convié et ceci quelle que soit leur nature.

ARTICLE 17

Je m'engage à participer aux différentes manifestations organisées par le club, conformément à l'éthique du club basée sur la solidarité, le respect, la convivialité et l'effort de tous.

ARTICLE 18

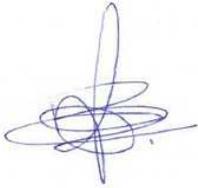
Si je suis confronté à un comportement déplacé, anormal, ou qui ne me semble pas en adéquation avec les valeurs du sport et les activités du club, je dois le signaler au Président ou à un membre du Comité Directeur.

La présente charte annexe au règlement intérieur a été adoptée lors de l'assemblée générale du 12 juin 2023, sous la présidence de Mme Monique GONZALEZ, assistée de M. Sylvain RECCHIA, secrétaire de séance.

Pour le Comité Directeur de l'Association

Le Président

Dominique BRU



Le Secrétaire Général

Gilles GALINIER

